

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2013**

-----

L'an deux mille treize et le dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/10/2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.  
Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Philippe BARBIER,.

Absents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, Bernadette PATTE excusée, Olivier CATEL-DOBEL, Corinne BOUCHARD, Frédéric TOUTLEMONDE excusé et Danielle ROUSSEL excusée.

Pouvoir : Mme Bernadette PATTE a donné pouvoir à Mme Françoise GAUTHIER.  
Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

En préambule, Monsieur le Maire évoque la récente réunion sur le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) ainsi que les inquiétudes des Maires quant aux obligations et changements qu'il induirait dans la délivrance des documents d'urbanisme. Il remet à chacun la fiche de présentation élaborée par la DDTM ; à défaut de PLUi, les communes devront obligatoirement se constituer en SCoT (schéma de cohérence territoriale) pour 2017. Il permettra la mise en œuvre dans un document d'urbanisme et d'aménagement d'une véritable stratégie territoriale ; soit la Ccalm «adhère» au Scot du Grand Amiens soit elle s'associe aux cantons de Rosières, Roye et Montdidier – Le Conseil est plutôt favorable au regroupement de la Ccalm avec ces trois communautés de communes dont les objectifs sont similaires aux nôtres.

**STATUTS CCALM – Modifications** : La Communauté des communes va au cours de son prochain conseil modifier ses statuts ; considérant qu'aucun investissement de type CIC n'est envisagé dans un avenir proche sur les voiries transférées à l'inventaire communautaire, **le Maire propose donc, compte tenu du projet de travaux à réaliser sur la rue du 11 novembre, de retirer cette rue de l'inventaire communautaire. Adopté à l'unanimité.**

### **FINANCES COMMUNALES :**

- **« Parking » rue du 8 mai – estimation des domaines** : Le Maire communique aux conseillers l'estimation des Domaines pour la partie de la parcelle AC136 concernée par le projet d'expropriation – 48 mètres de long sur 5m de profondeur – terrain estimé à 48€/m<sup>2</sup> avec une marge de 10%. Le Maire demande aux conseillers de définir un prix au m<sup>2</sup> pour proposer aux deux propriétaires d'acquérir la surface nécessaire à la réalisation d'un parking. **Le Conseil arrête à 48€ le prix du m<sup>2</sup> de terrain, à la majorité des présents.**
- **Décision modificative** : Elle permet d'ajuster les prévisions budgétaires aux recettes supplémentaires (Tadem, Fpic, Tle, indemnité de sinistre, remboursement de charges sur frais de personnel, ..) et de les ventiler en dépenses afin de permettre les règlements jusqu'à la fin de l'année en fonction des décisions prises depuis le vote du budget en avril. Elle s'équilibre à 17.376€. **Adoptée à l'unanimité .**

### **TRAVAUX DE VOIRIE :**

- **rue du 11 novembre** : Le projet initial prévoyait la réfection partielle de la chaussée et la pose d'une canalisation pour collecte des eaux pluviales en réservation sous la partie haute de la rue. Plusieurs techniciens ont été consultés sur l'opportunité de

prévoir cette canalisation ; il ressort que ces travaux ne sont pas appropriés et qu'il est préférable de refaire toute la rue. Ces travaux ont donc été chiffrés par le cabinet Via Concept en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie dans le cadre du groupement de commandes Voirie/Ccalm qui arrive à son terme le 31 décembre prochain. **Coût estimé à 66.232,33€ ttc, actualisation et honoraires de MO inclus.** Le Maire explique les travaux envisagés et demande aux conseillers de délibérer. **Projet adopté à l'unanimité. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les disponibilités inscrites en entretien de bâtiments (221.000€) et la décision modificative adoptée précédemment sera modifiée en conséquence.** Ces travaux sont envisagés courant octobre.

- **Renforcement réseau d'eau potable rue de l'église :** Le Syndicat d'eau a programmé courant octobre le renforcement du réseau d'eau potable rue de l'église. La future canalisation devant être installée sous la route près des bordures de trottoirs, l'opportunité de les remplacer a été envisagée. Les bordures déterminant le niveau de la chaussée, le Département a été contacté : considérant que la programmation de réfection de la chaussée par le Département ne peut être envisagée dans de si courts délais et que les travaux de bordurage réalisés pourraient être refaits si le niveau fini de la route le nécessitait (double dépense pour la commune), le Maire juge superfétatoire d'envisager ces travaux maintenant. Le Conseil approuve cette position.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire a de nouveau été amené à constater des infiltrations dans la cave de M.Mme Depas, au 1 allée des tilleuls, alors qu'il n'avait pas plu de longue date. La Nantaise a confirmé que la canalisation d'eau potable ne présentait pas de fuite. Une exploration de l'assainissement pluvial, située le long de la place, doit intervenir prochainement. Au terme de ces investigations, si elles s'avéraient infructueuses, le Maire préconise que les époux Depas saisissent leur assurance afin que des experts soient mandatés.
- **Rythmes scolaires :** la commission s'est réunie et envisage les orientations suivantes pour l'organisation du temps de travail : elles seront soumises et discutées avec les enseignants et les parents consultés :
  - la ½ journée supplémentaire est envisagée le samedi matin ; au cas où elle serait finalement fixée au mercredi matin – pas de cantine, pas de garderie l'après midi ;
  - la pause méridienne serait de 12 à 13h.45 ;
  - le temps périscolaire (4 x 45 minutes) serait proposé sur 2 jours afin d'organiser au mieux les possibilités d'activités - fin des cours 2 jours à 15h. et les deux autres jours à 16h.30 ;

Ces modalités d'organisation sont dérogoires par rapport aux préconisations de l'Education Nationale.

- Monsieur Gally rapporte que la priorité au niveau du Chemin de Croix Sire n'est pas respectée ; rien ne signale qu'une sortie de véhicules existe maintenant à cet endroit. Par ailleurs, il se plaint de l'incivilité au volant des ouvriers de l'ent. Striecher qui donnent une mauvaise image de l'entreprise. Monsieur le Maire se rapprochera des dirigeants.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884. En Mairie, le 14 octobre 2013

Le Maire,

